



## Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 2 septembre 2024

**Présents :** Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMEARE ; Alain GAUSIN ; Damien DALLA COSTA ; Eric MAJORCZYK ; Guido GHERARDINI ; Jean Marc MACKRE ; Marjorie DEFRETIN ; Patrice WIESZCZOSZYNSKI.

**Excusés :** Marie-Noëlle LEBRUN donne pouvoir à Marie Lise BOURGHELLE ; Annie MATHON donne pouvoir à Marc DELECLUSE.

**Absents :** Marie Laure DOXIN ; Nadine DARCO.

### I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marjorie DEFRETIN a été nommée secrétaire de séance.

### II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 11 JUIN 2024

= > adopté à l'unanimité.

### III. DELIBERATIONS

#### ❖ Affaires générales

#### 1. Transformation de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent en Communauté d'agglomération

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) comprend 70 668 habitants (INSEE 2020) autour des villes centres de Somain 11 869 habitants et de Fenain 5 516 habitants (INSEE 2020) qui représentent plus de 15 000 habitants, et remplit également les conditions de création d'une Communauté d'agglomération.

La CCCO a sollicité par délibération du 13 juin 2024 sa transformation en Communauté d'agglomération pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Désormais, il est demandé à la commune de se prononcer sur la transformation en Communauté d'agglomération de la CCCO.

= > adopté à l'unanimité.

#### 2. Refonte et extension de compétences de la CCCO en matière d'aménagement de l'espace et d'équilibre social de l'habitat

La Communauté entend recomposer et élargir ses compétences en matière de politique d'aménagement de l'espace et ce, telle que cette dernière est définie à l'article L. 5216-5 du CGCT. Cela conduit en réalité à solliciter la réécriture et l'extension du champ de compétence de la Communauté de Communes.

Elle entend également réorganiser et étendre ses compétences en matière d'équilibre social de l'habitat conformément à l'article L. 5216-5 du CGCT. Il convient à cet effet de solliciter la réécriture et l'extension du champ de compétence de la Communauté.

= > adopté à l'unanimité.